

Protocole d'urgence – Environnement :

Personne manquante

Il n'y a pas de temps à perdre, surtout si la personne disparue est très jeune ou très âgée, si elle a des problèmes de santé, s'il y a un plan d'eau à proximité ou si c'est la fin de la journée ou l'hiver.

Être bien préparée

1. Disposer d'un système d'alarme fonctionnel et conforme aux normes.
2. Désigner un lieu de rassemblement connu des participantes et du personnel. Valider les informations du ***protocole de rassemblement et de dénombrement des participantes.***
3. Disposer d'un moyen de contrôle des présences.
4. Disposer d'une trousse de recherche (fiches des bâtiments et des lieux extérieurs qui seront remises aux intervenantes qui effectueront les recherches).
5. Si le site inclut un plan d'eau, disposer d'une embarcation de secours.

En situation d'urgence

1. Aviser une responsable de la disparation. Obtenir le maximum d'informations sur la personne disparue. Utiliser le ***formulaire pour personne disparue.***
2. Durant les 10 premières minutes, concentrer les recherches dans la zone où la personne disparue a été vue pour la dernière fois. Ne pas négliger les berges d'un plan d'eau à proximité.
3. Après environ 10 minutes de recherches infructueuses, aviser les services d'urgence, déclencher une alerte générale, convoquer les participant-es au point de rassemblement et procéder au comptage.
4. Élargir les recherches à l'ensemble du site ainsi qu'aux routes, sentiers et chemins avoisinants.
1. S'il n'y a aucun résultat, transférer le contrôle des recherches aux services d'urgence. Au besoin, mettre à exécution le ***protocole de gestion de crise.***
5. Aviser la famille de la personne disparue de la situation.

Après l'intervention

2. Sur approbation des services d'urgence et d'une responsable du site, reprendre les activités normales dès que possible.
3. Remplir un rapport d'incident ou d'accident.
4. Mettre à exécution le *protocole de retour sur l'évènement*.